

Lyon, le 3 octobre 2011

Trophées du Courtage 2011 : APRIL remporte le prix « Santé »

A l'occasion des 9^{èmes} Trophées du Courtage, dont la remise a eu lieu lors des Journées du Courtage 2011, APRIL a été lauréate du « Trophée Santé » parmi huit catégories via sa filiale APRIL International Expat. Ce prix récompense son contrat « La complémentaire Sécurité sociale des expatriés en France », 1^{ère} solution d'assurance complémentaire dédiée aux expatriés conçue pour leur simplifier la vie au quotidien.

Grâce à « La complémentaire Sécurité sociale des expatriés en France* », les expatriés en France peuvent désormais retrouver, pour la première fois au sein du même contrat, les deux typologies de garanties santé dont ils ont besoin pour être bien couverts à l'année, en France et dans le reste du monde :

- la complémentaire santé qui intervient en complément de la Sécurité sociale en France,
- l'assurance santé qui intervient dès le 1^{er} euro pour leurs soins à l'étranger.

Une solution flexible, avec des garanties complètes et entièrement modulables

4 niveaux de couverture « frais de santé » sont proposés, pour tenir compte du besoin de couverture des assurés ainsi que de leur budget.

Les différents modes de soins adoptés par les assurés sont également pris en compte. Il est prévu d'accompagner l'assuré dans ses dépenses en médecine douce, automédication, vaccins non remboursés par la Sécurité sociale.

Le contrat propose aussi des garanties complémentaires « à la carte » :

- Assistance rapatriement et juridique,
- Capital décès / perte d'autonomie,
- Indemnisation arrêt de travail pour raison médicale.

L'offre est assortie de nombreux services et appuyée par des équipes et des supports multilingues.

Une solution internationale et conviviale

Pour faciliter la vie des clients internationaux, l'offre est disponible à l'adhésion en langues française, anglaise, espagnole et allemande. L'assuré peut ensuite choisir de recevoir sa correspondance dans la langue de son choix. Une équipe de conseillers et de gestionnaires multilingues est disponible, pendant toute la durée de leur contrat, pour échanger avec eux dans leur langue maternelle. Un service de traduction leur est également proposé pour les aider notamment dans la compréhension de documents administratifs.

Parce que les expatriés en France séjournent une partie de l'année à l'étranger et parce que beaucoup préfèrent être soignés dans leur pays d'origine (pour être proche de leur famille, pour une meilleure compréhension des échanges avec leurs prestataires médicaux), ils ont le libre choix du médecin et de leur pays de soins, y compris pour des traitements programmés.

Une solution d'assurance assortie de nombreux services

« La complémentaire Sécurité sociale des expatriés en France APRIL* » associe les services proposés par les mutuelles en France :

- une carte de tiers payant valable pour toutes les dépenses courantes de consultations de généralistes et spécialistes, de pharmacie, d'analyses, de radiographies,
- un service de télétransmission avec les CPAM,

à des services internationaux :

- un service de règlement direct des frais d'hospitalisation dans le monde entier, 7j/7, 24h/24 : l'assuré n'a pas à payer l'établissement hospitalier, APRIL International Expat s'en charge pour lui, quel que soit son pays de soins,
- une hotline juridique et prévention : une équipe de juristes multilingues est à leur disposition par téléphone 6 jours sur 7 afin de les accompagner dans toutes les démarches administratives liées à leur séjour en France : obtention d'un visa professionnel, inscription des enfants à l'école, achat ou location d'un bien immobilier...
- des remboursements sous 48 heures dans la devise et le pays de leur choix.

Le contrat « La complémentaire Sécurité sociale des expatriés en France* » est assuré par Groupama Gan Vie pour les garanties frais de santé, capital décès/perte totale et irréversible d'autonomie et indemnisation arrêt de travail pour raison médicale, par ACE Europe pour la garantie assistance rapatriement et Solucia PJ pour la garantie assistance juridique.

La 1^{ère} assurance complémentaire internationale vient donc compléter la gamme de solutions internationales d'APRIL International Expat, en réaffirmant ainsi sa position de spécialiste depuis plus de 35 ans de la protection sociale des personnes en situation de mobilité internationale.

** Contrat soumis à conditions. Se référer aux conditions générales de vente.*

A propos d'APRIL International Expat (ex APRIL Mobilité)

Depuis plus de 35 ans, APRIL International Expat est le spécialiste de la protection sociale des personnes vivant hors de leur pays de nationalité, pour des séjours de courte ou longue durée. APRIL International Expat conçoit, gère et vend des contrats d'assurance adaptés à tous les profils d'expatriés, qu'ils soient étudiants, voyageurs, globe-trotters, particuliers expatriés, salariés ou travailleurs indépendants en mission. La société accompagne ainsi chaque année plus de 80.000 personnes et 1.500 entreprises avec des solutions innovantes composées de garanties frais de santé, assistance rapatriement, prévoyance, RC, bagages. La société bénéficie d'un réseau de 5.000 professionnels d'assurance partenaires et a réalisé un chiffre d'affaires de 14,6 millions d'euros en 2010.

Contact presse – Kaélia

Marie-Charlotte Peltier : 04 72 00 35 83 - marie-charlotte.peltier@kaelia.fr